

Care Labs lève 2 millions d'euros pour rendre la santé accessible à tous

Créée en juin 2014, la startup Care Labs vient d'annoncer avoir bouclé une levée de fonds de 2 millions d'euros auprès de 4 fonds d'investissement régionaux et multi-régionaux : Sofilaro, Soridec, Jeremie LR et Sofimac Parnters. Membre du Business Innovation Center de Montpellier élu 4ème incubateur au monde par l'UBI index, Chèque Santé - première offre de service de Care Labs - va pouvoir grâce à ce tour de table, déployer son offre au niveau national.

Temps de lecture : minute

18 mars 2015

Émettrice de la solution Chèque Santé, la société Care Labs développe et commercialise pour les marques, les collectivités et les mutuelles, des produits prépayés et des web services de prévention santé. Concrètement, il s'agit du premier titre prépayé appliqué au monde de la médecine et de la santé en général. Partie du constat que 10 millions de français renoncent aux soins pour faute de moyen financier, la startup a alors souhaité démocratiser l'utilisation d'un Chèque Santé, qui est devenue une marque protégée.

Cette levée de fonds, dont le montant est plutôt élevé pour une première opération financière, va permettre à la jeune pousse de réaliser le déploiement de son offre en région, mais aussi de recruter une vingtaine de personnes (ingénieurs, commerciaux et chargés de partenariat), pour accélérer son développement.

Rendre la bonne santé accessible à tous

" Grâce à cette levée de fonds et aux actions menées actuellement, nous envisageons un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 millions d'euros à l'horizon 2017. Cela correspond à un déploiement du dispositif auprès de 600 000 bénéficiaires"

Vincent Daffourd

L'offre Chèque Santé s'adresse aux employeurs et aux collectivités, pour leur offrir une solution de "management social". En effet, cet outil permet d'accéder à une prestation efficace et opérationnelle pour traiter toutes les phases administratives : tiers-payant dématérialisé, réseaux de prévention santé pour les mutuelles et les assureurs, remboursement et paiement rapide (48h) et automatique exonérant les professionnels de santé de tout traitement administratif.